

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2012-56 du 6 juillet 2012 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1230469S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2012 portant nomination du président par intérim de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2010-19 du président de l'Établissement français du sang portant nomination de M. Stéphane NOEL aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la production et des opérations de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° N 2012-07 du président de l'Établissement français du sang en date du 4 avril 2012 nommant M. Rémi COURBIL aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

M. Rémi COURBIL, directeur médical, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 13 août 2012 au 15 août 2012 inclus.

Article 2

M. Stéphane NOEL, directeur général délégué, en charge de la production et des opérations, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 16 août 2012 au 19 août 2012 inclus.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 6 juillet 2012.

*Le président par intérim
de l'Établissement français du sang,*
PR P. TIBERGHEN